Qu'est-ce que c'est ?

Le maire est tenu d'instituer un **registre des personnes âgées, handicapées ou isolées**.

Ce document est indispensable pour une intervention efficace et ciblée en cas de déclenchement d'un plan d'urgence.

À quoi ça sert ?

En cas de grand froid, coupure d'électricité, inondation, canicule, épidémie…, ce registre permet de **contacter les personnes isolées pour s'assurer de leur situation**.

Il est important que les données soient actualisées.

Ce registre peut également être communiqué au Préfet, à l'occasion d'un plan d'alerte et d'urgence

LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Pour qui ?

- **Les personnes de plus de 65 ans,**
- **Les personnes de plus de 60 reconnues inaptes au travail,**
- **Les personnes handicapées.**

Comment s'inscrire ?

Inscription facultative et volontaire

- Par la **personne concernée** :
Tel : 04.74.51 17 32
Ou courrier à : Mairie - CCAS – 230C Route de la Mairie – 01340 SAINT-SULPICE
Ou courriel : accueil@saint-sulpice01.fr

- Par un tiers : **parent, voisin, médecin traitant, service de soins à domicile,**…

La personne concernée sera alors contactée par la mairie.

imprimé par nos soins

Cette inscription est facultative. Les dispositions nécessaires sont prises pour préserver la confidentialité et la sécurité des renseignements collectés.